

Chambre de Commerce

10 mesures pour augmenter la compétitivité du Luxembourg par la recherche et l'innovation



Raymond Schadeck, président de la commission économique de la Chambre de Commerce, et **Jacques Lanners**, CEO Cera-tizit, ont témoigné de l'importance primordiale de la RDI pour les entreprises luxembourgeoises.

Dans son 9^e bulletin économique **Actualité & tendances**, la **Chambre de Commerce** commente et illustre le rôle fondamental que jouent la recherche-développement et l'innovation pour maintenir et assurer, à l'avenir, le bien-être de notre société dans un monde de plus en plus concurrentiel et globalisé.

1. Clarifier le rôle des acteurs publics de la RDI en vue d'une gouvernance optimisée : il s'agit de viser une meilleure interactivité et

une spécialisation accrue des principaux acteurs du secteur public afin d'éviter une concurrence entre ces derniers en termes de moyens budgétaires ; **2. Accroître l'efficacité du soutien public à la RDI en définissant des projets prioritaires** : le fait de cibler un nombre optimal de projets prioritaires de pointe, présentant un potentiel important pour le pays, et d'y concentrer des moyens de financement importants permettrait d'instaurer rapidement des niches de compétences et des niches sectorielles, qui viendraient compléter les niches de souveraineté qui sous-tendent aujourd'hui, dans une large mesure, au modèle économique luxembourgeois ; **3. Inciter les PME et les entreprises des services à exploiter l'intégralité de leur potentiel en matière d'activités de RDI** : il est essentiel que l'implémentation des aides financières de l'Etat en matière de RDI se fasse de manière simple, non bureaucratique et rapide, en prenant dûment en compte les prémisses de la simplification administrative. Luxinnovation est l'interlocuteur privilégié pour les entreprises dans ce contexte ; **4. Réaliser des synergies au moyen de regroupements d'entreprises au sein de grappes ou de clusters, nationaux, régionaux ou internationaux** : les initiatives publiques doivent favoriser le développement de clusters et de projets conjoints au sein de la Grande Région ; **5. Accroître la participation des entreprises luxembourgeoises aux programmes de recherche européens** : il convient d'encourager les entreprises à participer aux programmes de recherche européens par une diffusion encore plus importante des informations et de leur apporter un soutien administratif et logistique ; **6. Promouvoir les stratégies d'internationalisation et les coopérations avec l'étranger** : une participation accrue aux missions économiques à l'étranger permettrait aux entreprises et aux acteurs de la recherche d'aller à la rencontre d'éventuels partenaires et de débouchés ; **7. Maximiser la valorisation des résultats de la recherche afin d'accroître les retombées concrètes pour l'économie luxembourgeoise** : accorder une attention accrue à la

protection des résultats de la recherche. Le Luxembourg dispose d'un cadre attrayant dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle (cf. loi du 21 décembre 2007), ce qui doit encourager les entreprises luxembourgeoises à en profiter ; développer des projets de recherche scientifique en ligne avec les attentes des entreprises ; développer et soutenir la collaboration entre les acteurs ; **8. Développer des niches de compétences en valorisant le capital humain** : afin de créer une véritable culture scientifique et de développer une économie de la connaissance au Luxembourg, la Chambre de Commerce préconise des formations directement ciblées vers les besoins des entreprises ; **9. Faciliter l'embauche de chercheurs luxembourgeois et étrangers** : dans ce contexte a été publiée, le 31 décembre 2010, par l'Administration des contributions directes, la circulaire numéro 95/2 ayant pour objet « l'encadrement fiscal des dépenses et charges en relation avec l'embauchage sur le marché international des salariés hautement qualifiés et spécialisés » qui pose un cadre plus favorable pour le recrutement desdits salariés ; **10. Eviter de diaboliser les échecs en matière de projets de recherche** : il s'agit d'accepter le fait que seul un nombre limité de projets de recherche arriveront à terme et porteront leurs fruits.

A travers ces dix recommandations, la Chambre de Commerce souhaite susciter la discussion avec les différents partenaires concernés, en vue d'opérer, à terme, des ajustements et, dans certains domaines, une réorientation du système d'innovation national. De manière générale, la Chambre de Commerce constate avec satisfaction que de nombreuses initiatives récentes, opérées tant par les autorités gouvernementales compétentes que par les acteurs privés, vont dans la bonne direction et devraient, à terme, porter leurs fruits et générer de la valeur ajoutée et de la substance économique et industrielle. ✓

La 9^e édition du bulletin économique *Actualité & Tendances* peut être téléchargée sur www.cc.lu